

# trigone

EAU DÉCHETS ASSAINISSEMENT  
Syndicat Mixte du GERS

CS 40509  
32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 24 04 24  
Séance du Mardi 9 Avril 2024

**RECrutEMENT CDD DE 2 AGENTS SUR LES FONCTIONS**  
**« AEP- AGENT DE PRODUCTION ET AGENT DE DISTRIBUTION »**

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Procuration : 1  
Absent : 3

**Date de la convocation**

Le 22 mars 2024

**Date d'affichage**

Le Mardi 9 Avril 2024 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Pierre SALERS, M. Gérard LILLE, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Benoit DESENLIS, M. Claude NEF, M. Anthony CHAULET, Mme Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Patrick DUBOSC représenté par M. Guy MANTOVANI, M. Roger COMBRES représenté par M. Claude VETTOR, M. Patrice SUAREZ représenté par M. Sébastien LANNES

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Didier DUPRONT, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE

Monsieur le Président expose que pour donner suite au départ d'un agent de production au 31/12/2023 et d'une vacance d'agent de distribution, la collectivité envisage de procéder à ces deux remplacements.

La collectivité a publié deux vacances d'emploi auprès du Centre de Gestion du Gers; pour la fonction d'agent d'exploitation production et distribution d'eau potable et un appel à candidature a été lancé permettant une large publicité auprès de cette instance et du CNFPT.

Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire disposant d'expérience dans les domaines de compétences des emplois vacants et compte tenu des besoins de service, Monsieur le Président sollicite l'assemblée pour l'autoriser à conclure 2 contrats à durée déterminée à temps complet au grade d'Adjoint Technique, selon l'article 332-14 du Code Général de la Fonction Publique pour une durée de 1 an, renouvelable une fois.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- Que les postes d'Agents de production et de distribution d'eau potable, emplois permanents à temps complet, peuvent être pourvus par des agents contractuels recrutés sur le fondement de l'article L332.14 du Code Général de la Fonction Publique, dans l'attente de recrutement de fonctionnaires ;
- Que les contrats de travail soient conclus pour une durée déterminée maximale d'un an, prolongée d'un an si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir ;
- Que les agents contractuels percevront une rémunération calculée par référence à l'indice -IB432-IM382 pour l'agent de distribution et IB448-IM398 pour l'agent de production- du grade d'Adjoint Technique, et bénéficieront du régime indemnitaire lié au grade et à la fonction conformément au régime indemnitaire en vigueur dans le syndicat ;
- D'autoriser le Président à signer les 2 contrats de travail d'Agent de Production d'eau potable et d'Agent de Distribution d'eau potable, ainsi que toutes les pièces et avenants y afférents.

Signature numérique  
de JEAN-CHRISTOPHE  
VERGNES  
Date : 2024.04.17  
17:04:03 +02'00'

Le Président  
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.